

LES ACADIENS APRES LEUR DISPERSION⁽¹⁾

(1755-1775.)

VII

Le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Jonathan Belcher, ne valait guère mieux que son prédécesseur. Président de son conseil, il avait souscrit servilement à tous ses actes arbitraires, et il eut d'autant plus à cœur de marcher sur ses traces et d'achever son œuvre, qu'il y était poussé par la part de responsabilité qu'il avait prise à la spoliation et au bannissement de tout un peuple, et surtout par le besoin d'en effacer tout vestige. Pour lui, en effet, de même que pour Lawrence, chaque apparition d'Acadiens, revenant de l'exil, était une vision menaçante, comme le spectre de Banco. Il en était chaque jour obsédé, car de nouvelles bandes d'Acadiens affluaient de toutes parts vers leurs anciennes propriétés, ne pouvant se persuader qu'ils les avaient perdues pour toujours, d'autant plus que des permis d'occupation avaient été récemment donnés comme ceux de Monckton, qu'au surplus un grand nombre de déportés n'avaient consenti à se rendre et à s'embarquer en 1755, qu'après avoir reçu l'assurance qu'ils seraient réinstallés dans leurs biens après la guerre (2) et qu'enfin le commandant général Amherst, jugeant de la situation plus froidement que les autorités de la Nouvelle-Ecosse, ne mettait pas d'opposition au retour des exilés (3). Il en résultait des conflits avec les nouveaux occupants, qui ne cessaient d'adresser des demandes de protection au gouverneur. Il eût été assez facile à celui-ci de concilier les uns et les autres en offrant aux Acadiens des terres dans quelque région inoccupée des environs, comme le fit, un peu plus tard, le lieutenant-gouver-

(1) Les chapitres VII et VIII auraient dû paraître dans notre livraison de Mai en place des chapitres IX et X.

(2) " Il n'est point de trahisons dont l'Anglais ne se soit servi contre l'habitant pour l'emmener... On n'enlevait, disait-on, des familles que pour les empêcher de porter les armes pour les Français... La paix ramènerait un chacun sur son ancienne habitation." *Lettre de l'abbé Le Guerne à M. Prévost, 1756.*

(3) *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p p. 314, 318.